



BROCÉLIANDE, UN PAYS EN SANTÉ

Une richesse à promouvoir



UNE STRATEGIE TERRITORIALE DE SANTE SUR LE PAYS DE BROCELIANDE



Notre Pays de Brocéliande détient ses spécificités, ses atouts mais également ses faiblesses. Par cette démarche conjointe avec l'Agence Régionale de Santé Bretagne et vous, partenaires signataires et acteurs du territoire, nous avons la possibilité d'agir ensemble durablement et favorablement au développement d'un territoire en santé, attractif.

Lors de la journée mondiale de la santé consacrée à l'urbanisation en 2010, la Présidente du Réseau français des Villes Santé disait : « C'est la responsabilité des collectivités locales de faciliter la vie des gens [...] de façon à leur permettre de vivre dans la plénitude. Certes, la France dispose de l'un des meilleurs systèmes de santé au monde, mais les professionnels du soin ne peuvent agir seuls ».

Ce contrat est une vraie opportunité pour répondre aux enjeux de demain et soutenir les dynamiques locales du territoire en matière de santé en abordant de manière transversale une multitude de dimensions : le soin, la prévention et la promotion de la santé, l'environnement, l'aménagement du territoire, le développement local qu'il soit lié à la politique de l'habitat, de l'emploi et de l'insertion, de l'alimentation, de

« La santé est un vaste champ dans lequel chacun d'entre nous à la possibilité d'agir pour de meilleures conditions de vie »

l'éducation, de l'action sociale, à l'accès aux droits, aux activités physiques pour tous, etc.

C'est par cette approche multi-partenaire et multisectorielle que nous entendons conduire, avec vous tous, ce Contrat Local de Santé 2017-2020 pour tendre à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ainsi qu'à la mise en œuvre de réponses de proximité.

Joseph LE LEZ

Président du Syndicat mixte du Pays de Brocéliande

Maurice POULAIN

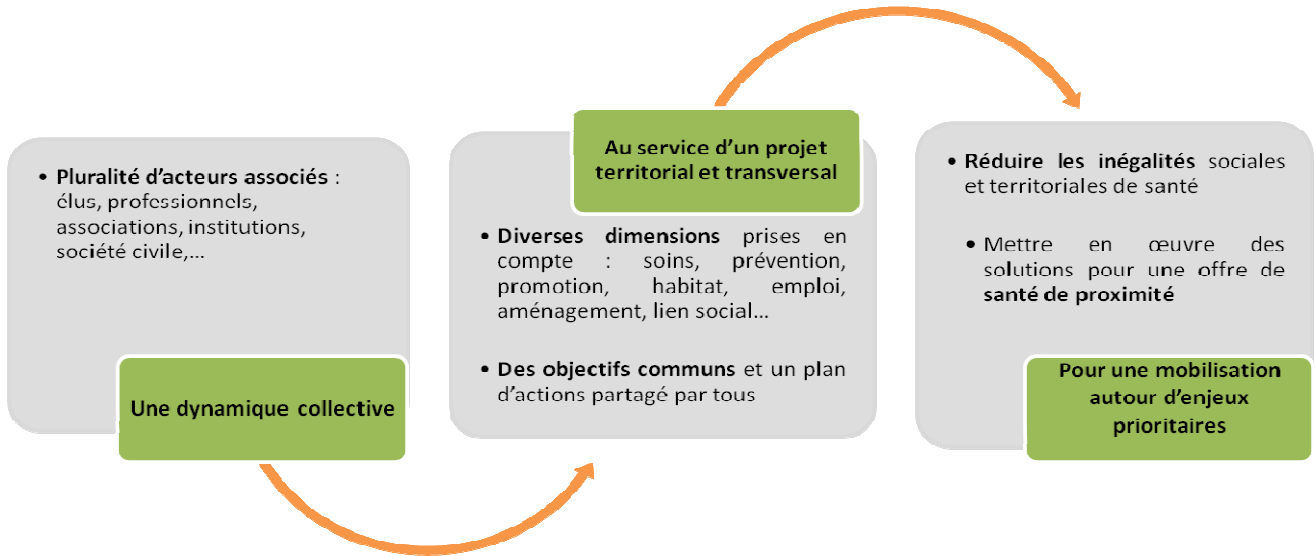
Vice-Président en charge du pôle Santé

Le Contrat Local de Santé 2017-2020 a été signé en juillet 2017, autour de l'ARS et du Syndicat mixte du Pays de Brocéliande : 14 partenaires se sont engagés.

La Préfecture, la Région, le Département, l'ANPAA 35, la CARSAT Bretagne, la CPAM 35, l'Inspection Académique 35, l'Interpôle des professionnels de santé libéraux du territoire, la Maison Associative de la Santé, la MSA Portes de Bretagne, le Réseau Ville-Hôpital Addictions 35, l'URPS (médecins libéraux Bretagne).



QU'EST-CE QU'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) ?



Ce projet se structure autour de 2 grands axes

PARCOURS DE SOINS ET DE VIE

CONDITIONS DE VIE

FAVORISER LA FLUIDITE DES PARCOURS PAR UNE ADAPTATION DE L'OFFRE DE SANTE ET DES COORDINATIONS

L'objectif de cet axe est de garantir aux usagers une prise en charge de qualité, qui optimise les parcours de soins et de santé en renforçant la coordination entre les acteurs dans un objectif de cohérence et d'efficience de l'offre territoriale.

Conscients de ces enjeux et de la nécessité de construire un travail coordonné autour du parcours de soins et de vie de l'utilisateur, les acteurs du Pays de Brocéliande se sont engagés depuis plusieurs années dans de nombreuses démarches innovantes qui ont permis de favoriser la coordination et de rendre visible une organisation locale dans ce domaine.

Par ce contrat, les acteurs locaux souhaitent consolider ce travail d'articulation afin d'apporter une prise en charge globale et continue.



POUR LA PERIODE 2017-2020, NOUS ALLONS TRAVAILLER CONCRETEMENT SUR :

- **Le maintien et diversification de l'offre de soins de proximité**
Ex : Accompagnement des projets des professionnels de santé, stratégie d'installation des nouveaux arrivants, etc.
- **L'organisation locale en matière de coordination et d'intégration dans le champ de l'autonomie**
Ex : Soutien des coopérations des professions du sanitaire, du social et médico-social en faveur des parcours de santé et de vie
- **La prévention et la prise en charge des conduites addictives**
Ex : Soutien des professionnels pour l'accompagnement des conduites addictives, actions de prévention à destination des jeunes, etc.
- **La promotion de la santé mentale et la prévention du suicide**
Ex : Sensibilisation aux leviers d'une bonne santé mentale (actions de formation, repérage précoce, etc.)

FAIRE EN SORTE QUE LA POPULATION DU PAYS DE BROCELIANDE BENEFICIE DE CONDITIONS DE VIE FAVORABLES A LA SANTE

Cet axe vise à améliorer durablement les conditions de vie des habitants du territoire

Pour apporter des conditions de vie favorables aux habitants, il est essentiel de prendre en considération un ensemble de déterminants qui ont une influence conséquente sur les conditions de vie et plus particulièrement sur l'état de santé. Aussi, la prise en compte de ces déterminants ne s'arrête pas à l'offre de soins et devient plus complexe puisque celle-ci intègre les habitudes de vie, l'environnement socioculturel, économique, physique, l'accès aux services de proximité,...

C'est pourquoi, il convient d'adopter une nouvelle vision de la santé afin d'être en mesure d'intervenir efficacement pour améliorer l'état de santé et le bien-être des individus. En effet, ce contrat a pour ambition d'être le garant d'un bon développement local, durable et favorable à la santé des habitants du Pays de Brocéliande.

Cet axe du contrat permet de valoriser et soutenir les politiques et actions territoriales déjà mises en œuvre ou en projet.

« Nous souhaitons réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en agissant sur tous les champs avec l'ensemble des acteurs du territoire. »

LA MOBILISATION UNE FORCE DU TERRITOIRE !

Les projets et la dynamique soutenue des acteurs et partenaires locaux lors de l'élaboration de ce contrat ont permis de construire une véritable stratégie, basée sur des principes fédérateurs et des orientations partagées.

Par ce contrat, l'objectif sera également de valoriser et soutenir le partenariat auprès des signataires et des acteurs locaux.

POUR LA PERIODE 2017-2020, NOUS ALLONS TRAVAILLER CONCRETEMENT SUR :

- **Santé environnementale**
Ex : Réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial, diagnostic en santé environnementale
- **Aménagement du territoire**
Ex : Actions des politiques locales (mobilité, urbanisme, etc.)
- **Habitat**
Ex : Actions des programmes locaux de l'habitat et des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (PLH – OPAH), information sur les aides techniques d'aménagement du logement, etc.
- **Santé au travail**
Ex : Sensibilisation des parcours professionnels des métiers de l'aide à domicile, renforcer la promotion de la santé dans les organisations professionnelles
- **Alimentation et nutrition**
Ex : Actions des politiques territoriales de soutien aux produits alimentaires locaux
- **Qualité de vie et lien social**
Ex : Actions sur le bien-vieillir, autour des solidarités, des activités physiques pour tous, etc.
- **Participation et animation à la stratégie locale en santé**
Ex : Actions de sensibilisation, de formations sur les déterminants de santé, etc.

Contact

Syndicat mixte du Pays de Brocéliande
Manoir de la Ville Cotterel
48 rue de Saint Malo - BP 86048
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Tél : 02 99 06 32 45

Courriel : contact@pays-broceliande.fr
Site internet : www.pays-broceliande.com